Université de Montréal
et du monde.

Études supérieures
et postdoctorales

Les personnes postdoctorantes à l'UdeM

Cadres & adjoint(e)s de direction de la FAS

Philippe Doyon
Coordonnateur (international et stages postdoctoraux)
Vice-rectorat adjoint aux études supérieures et postdoctorales

11 juin 2026

Une personne postdoctorante c’est…

- Personne ayant complété un doctorat en recherche (Ph. D.) depuis 5 ans ou moins;
- Sous la supervision d’un(e) professeur(e), membre régulier du corps professoral;
- Et dont la durée maximale de la formation postdoctorale est de 5 ans.

Selon la Politique sur les statuts des personnes postdoctorantes à l'Université de Montréal, la formation postdoctorale :

- dure **maximum 5 ans** (selon le C.V.)
- débute **dans les 5 ans suivant le diplôme**

Les postdocs à la FAS

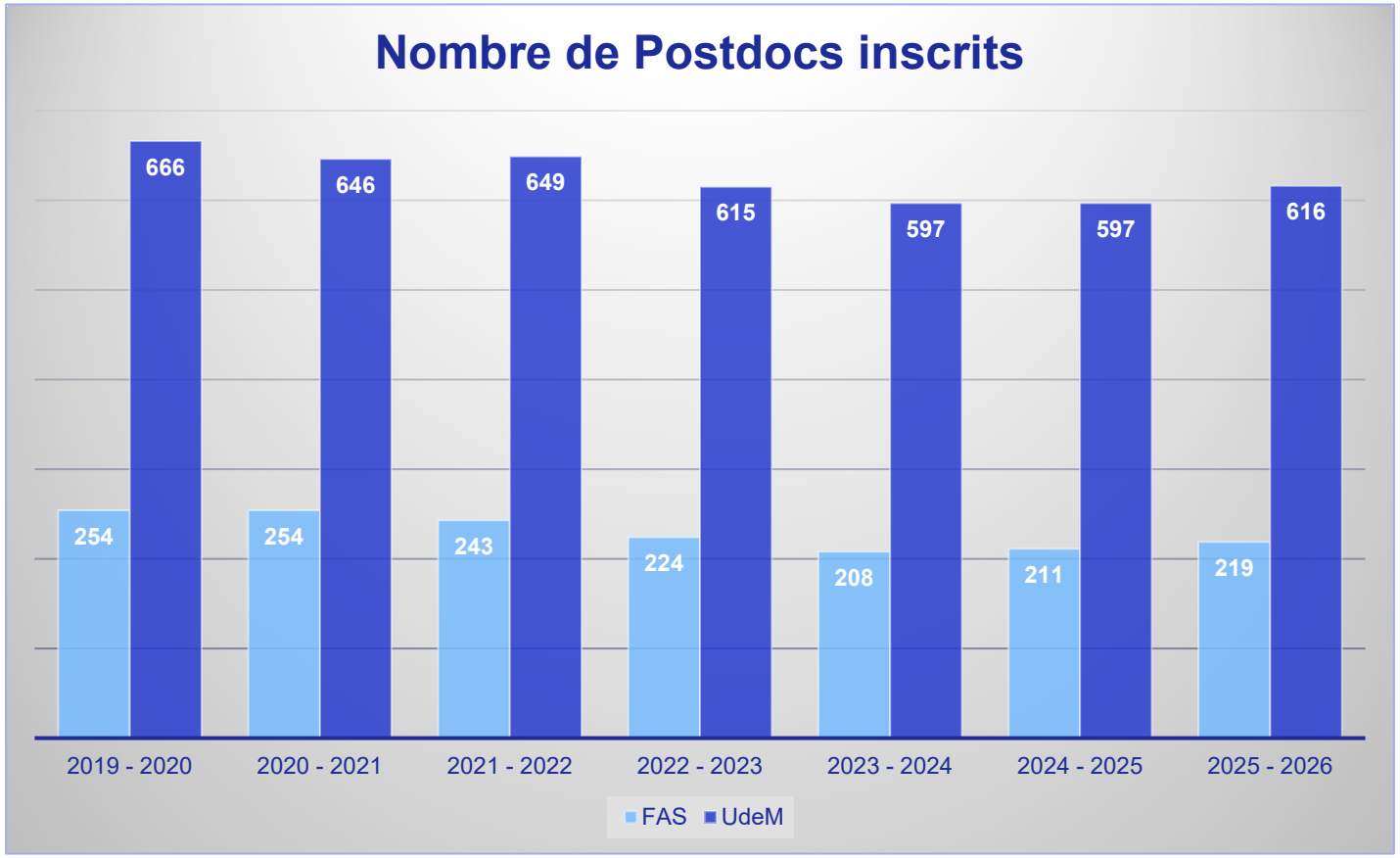

Les Postdocs, complexe ?

Plusieurs acteurs en fonction de leurs statuts : la complexité vient surtout de la multiplicité des parcours administratifs selon le financement.

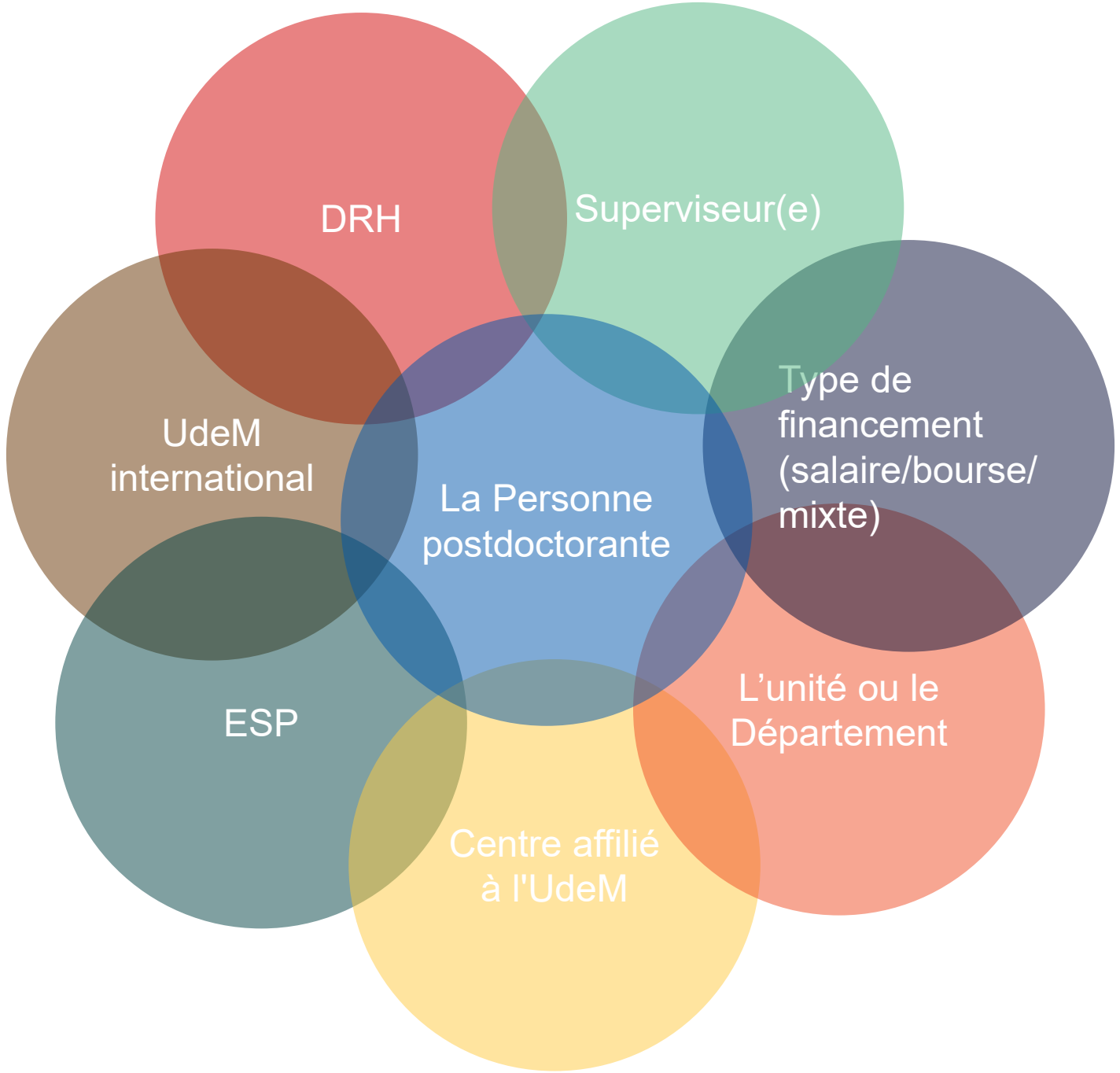

Les Personnes postdoctorantes

Doivent répondre aux conditions d'admission :

- Avoir un doctorat de recherche (Ph. D.) récent, depuis cinq (5) ans ou moins;
- Être recommandée par une ou un professeur(e);
- Avoir un financement confirmé (bourse ou disposer d'une rémunération);
- Avoir un statut légal valide au Canada (citoyenneté canadienne, résidence permanente, permis de travail ou en voie d'obtention pour couvrir toute la période).

Période d'éligibilité :

- La durée maximale de la formation est de 5 ans au total, suivie à l'UdeM ou ailleurs selon son C.V.
- Les postdocs ont un délai jusqu'à 5 ans après l'obtention de leur Ph. D. pour débuter la formation postdoctorale à l'UdeM.

La ou le superviseur(e)

Une fois le statut de personne postdoctorante sélectionné par l'Unité et leurs équipes, la démarche est entamée avec la lettre d'invitation de la ou du superviseur(e),

Les modèles de lettres d'invitation disponibles à la section documentation du site des ESP :

- Modèle de lettre d'invitation à la formation postdoctorale à l'Université de Montréal (FR)
- Modèle de lettre d'invitation à la formation postdoctorale à l'Université de Montréal (ENG)

N.B. la durée de l'affectation pleine et entière d'un(e) professeur(e) associé(e) à l'UdeM doit couvrir la période prévue de la formation postdoctorale.

La source du financement

La **source du financement** (interne ou externe) détermine le statut, ses avantages et toute la gestion administrative.

L'article 2 de la Politique sur les statuts des personnes postdoctorantes à l'Université de Montréal apporte une distinction entre les statuts des personnes postdoctorantes :

a) Personnes postdoctorantes dont le financement est versé par, ou transite par, l'UdeM.
b) Les personnes postdoctorantes dont le financement provient de fonds qui ne sont pas gérés à l'UdeM doivent tout de même être inscrites aux ESP, mais ne seront pas embauchées par l'UdeM.

L'article 2 précise également les différences entre les **types de financement** : salaire, bourse ou mixte.

Les types de financements

Source : interne, externe
Type : salaire, bourse, mixte

La source du financement

Question de départ : qui verse ou gère réellement les fonds ?

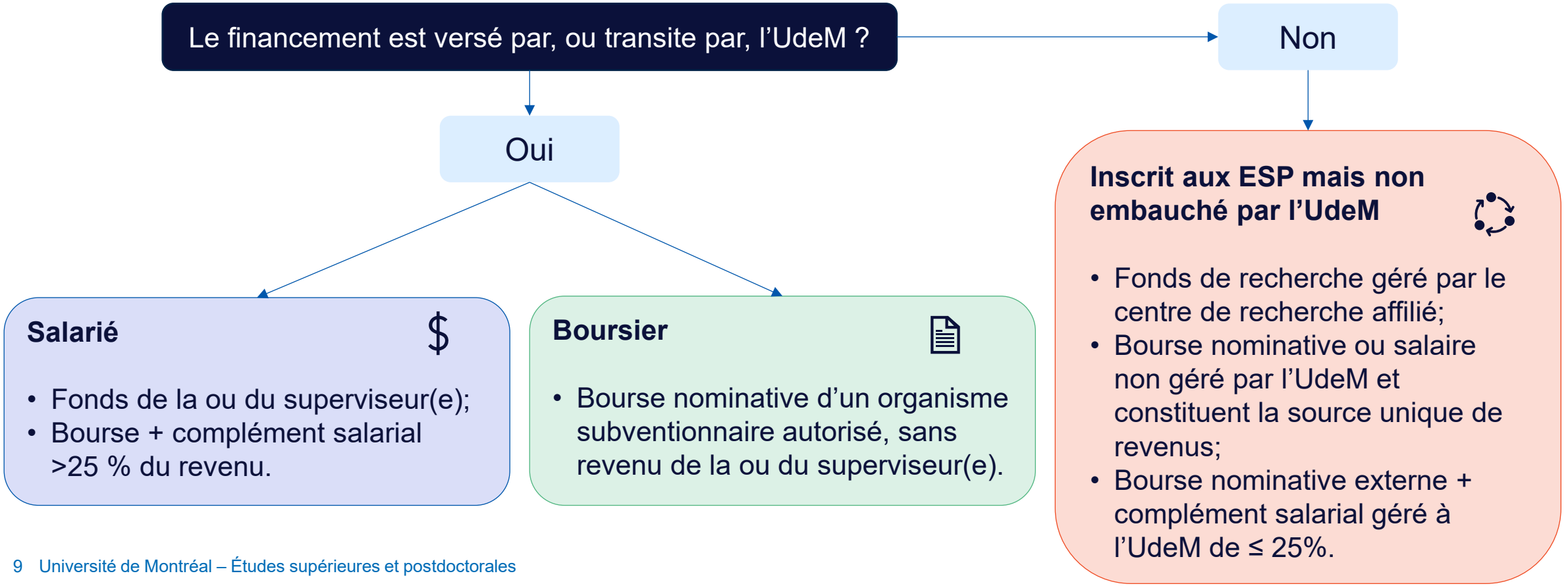

Types de financements

<table>
<tr><th>Catégories de Postdocs</th><th>Financement est versé par, ou transite par l'UdeM (interne)</th><th>Financement provient de fonds qui ne sont pas gérés à l'UdeM (externe)</th></tr>
<tr><td>Postdoctorant salarié</td><td>Fonds de recherche géré à l'UdeM (numéro de projet);
Fonds philanthropiques (ex. : l'Institut courtois);
Fonds de fonctionnement, facultaire ou départementale.
• Allocations MITACS, l'Institut Courtois, Fondation Cole.
Compléter le profil sur le site Carrière de la DRH</td><td>Fonds du superviseur qui ne sont pas gérés à l'UdeM (ex. : centre affilié UdeM ou organisme externe)

À l'UdeM, ils seront accueillis comme des personnes postdoctorantes boursières.</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Postdoctorant boursier</td><td colspan="2">La bourse « de source » interne n'existe pas à l'UdeM pour financer un revenu d'emploi d'un postdoc. (DF-B4, p. 3)</td></tr>
<tr><td colspan="2">Bourse nominative « de source » externe peut :
(non employé, non-salarié UdeM)</td></tr>
<tr><td>2. Transiter par l'UdeM
(UdeM = rôle d'agent payeur)
a) Versées par le secteur Bourses et financement des ESP
Ex. : CRSNG, CRSH
b) Administrées par la Direction des finances, saisies par l'unité
Ex. : IRSC, Parkinson Canada, HFSP, ALS Canada & Brain Canada, Fibrose kystique Canada</td><td>1. Être versée directement par l'organisme subventionnaire externe
Ex. : FRQ (FRQSC, FRQNT, FRQS)
(Les fonds de recherche du QC ne sont pas gérés à l'UdeM.)

Cas spéciaux : Financement externe (ex. : bourse nationale du pays de citoyenneté ou salaire provenant de l'employeur actuel).</td></tr>
<tr><td>Postdoctorant mixte</td><td colspan="2">Bourse + complément salarial
Si plus de > 25 % provient d'un fonds UdeM = Salarié UdeM (convention collective s'applique)
Recommandation d'atteindre une rémunération conforme à la convention collective.
Possibilité de rédaction d'une entente entre le Département, la DRH et le SÉRUM, afin d'établir le complément salarial.</td></tr>
</table>

En résumé

Personne postdoctorante salariée interne = employé UdeM
Accès aux avantages et la convention collective
Ils doivent compléter le profil sur le site Carrière
Les allocations (ex. : MITACS) sont versées sous forme de salaire, et donc employé salarié UdeM.

Les bourses nominatives sont toutes externes
Donc, non employé, sans avantages sociaux
Ex.: CRSH, CRSNG, IRSC, FRQ, et les bourses nommées : DF-B4.
À l'UdeM, il n'existe pas de "bourse interne" pour les postdocs.
Toute rémunération interne à l'UdeM doit être sous forme de salaire.

Bourse nominative combinée à un complément salarial (mixte)
Si plus de > 25 % = Salarié UdeM (convention collective s'applique)
Si moins de ≤ 25 % la personne ne sera pas syndiquée.

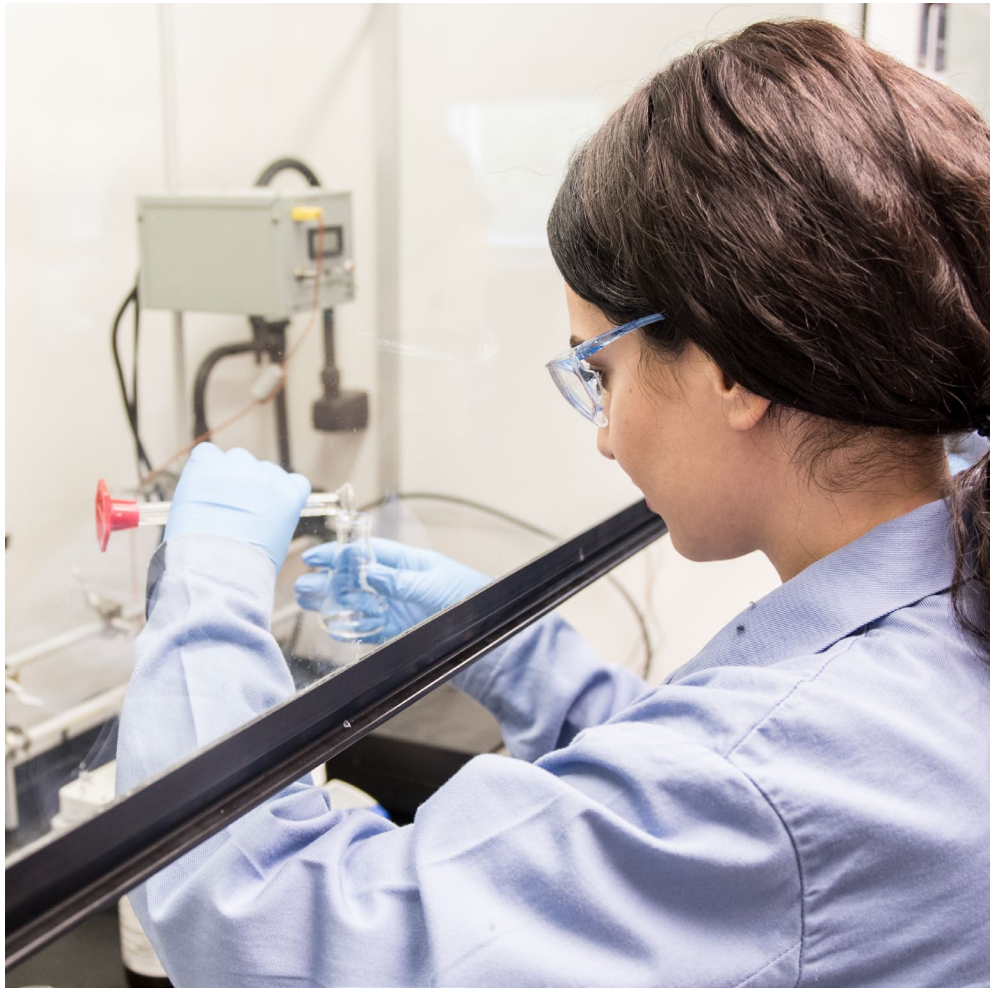

Rôle de la Direction des finances

L’application des directives financières et procédures : DF-B4: Rémunération des boursier(ères) en recherche postdoctorales et boursiers(ères) en clinique.

Comme aucune déduction à la source n’est effectuée lors du versement d’une bourse nominative externe, la personne postdoctorante bénéficiaire est réputée responsable des éventuels acomptes provisionnels auprès des deux agences du revenu.

Question sur la DF-B4 : Pour des renseignements additionnels relativement à cette directive, nous vous invitons à communiquer avec nous à l’adresse suivante : bourses-honoraires@fin.umontreal.ca.

Rôle clé des unités (adjoints à la direction)

Les unités sont au cœur du processus d'accueil des personnes postdoctorantes

Responsabilités principales :

- Déterminer le statut du postdoc (selon les conditions d'admission)
- Valider la période d'éligibilité
- Assurer la disponibilité du financement interne
- Coordonner les démarches :
    - **ESP** (admission et inscription)
    - **UdeM international** (demande du numéro d'offre d'emploi pour l'immigration)
    - **DRH** (compléter le profil Carrière)
- Accompagner le postdoc

Les centres de recherche affiliés

- Les centres affiliés peuvent prendre en charge les démarches administratives pour l'accueil des personnes postdoctorales.
- Rémunération possible via fonds de recherche (salaire ou bourse) administrés par le centre de recherche.
- Admission au programme de formation postdoctorale de l'UdeM obligatoire pour toute formation supervisée sur le campus UdeM ou un centre de recherche affilié.

À noter

- **Lorsque le financement est versé ou transite par l'UdeM** la demande de numéro d'offre d'emploi pour les démarches d'immigration **doit être faite par l'unité**, même si la formation à lieu au centre affilié.
- Maintenant, certains centres (très limité, CRCHUM, CHU Sainte-Justine) reçoivent et administrent directement les allocations MITACS.

Rôle des ESP

Les ESP gèrent tout le **volet académique** :

- Admission
- Analyse des dossiers et décision
- Inscription
- Application des politiques et règlements

Tous les dossiers d'admission à la formation postdoctorale sont analysés et soumis à la décision du Vice-rectorat adjoint aux ESP.

- Règlement pédagogique des ESP, article 1.13. Études postdoctorales
- Politique sur les statuts des personnes postdoctorantes à l'Université de Montréal
- Site Internet des ESP : Formation postdoctorale
- Mon UdeM : Aide dédiée aux unités pour l'accueil des personnes postdoctorantes

Aide aux unités

Site des ESP

Section Documentation

Site des ESP

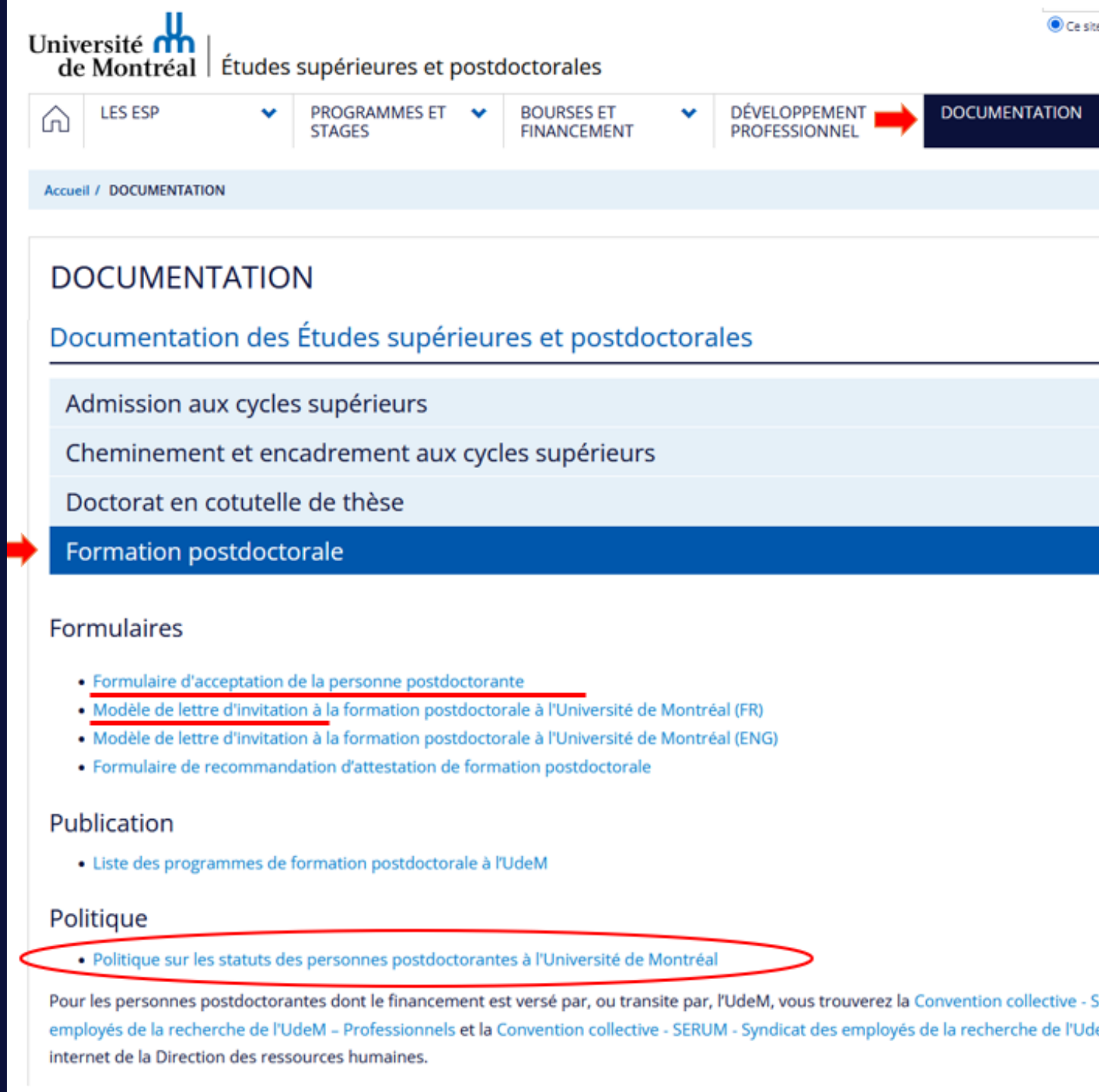

Avis d’inscription des ESP

- À la suite de la décision, un avis d’admission est envoyé via Synchro académique.
- Dans un second temps, les ESP inscrivent la personne postdoctorale à sa formation.
- Pour les personnes en provenance de l’international cette étape est finalisée une fois qu’elles ont déposé leurs autorisations de travailler (tâche via Synchro académique).
- Le courriel d’avis de confirmation d’inscription est envoyé à tous :
    - La personne postdoctorante
    - La personne-ressource dans l’unité (ou le centre affilié)
    - La ou le superviseur(e)

Rôle de la DRH

Pour les postdocs salariés uniquement, dont la rémunération est versée ou transite par l'UdeM :

Après réception du courriel de confirmation d'inscription (ESP), les postdocs salariés de l'UdeM doivent compléter leur profil via le site Carrière.

Le site MonUdeM : Espace gestion, pour le processus d'embauche détaillé ainsi que les transactions en cours d'emploi pour les personnes postdoctorantes.

Question sur l'embauche ou la dotation : demandes-personnel@drh.umontreal.ca.

Question sur les Conditions de travail et avantages sociaux | SERUM-POSTDOC

Rôle d’UdeM international

Il est obligatoire d’avoir un statut légal valide au Canada pour effectuer une formation postdoctorale à l’UdeM.

Pour les candidatures internationales, suivre la procédure établie par UdeM international.

>>> ACCÉDER AU GUIDE >>>

Accueil de personnes venant de l’international à l’Université de Montréal

Question relative à l’immigration ou aux formalités d’entrée au Canada, communiquez avec l'équipe de conseillers et conseillères en immigration d'UdeM international à l’adresse : immigration-prof@umontreal.ca.

À retenir

- Les postdocs sont :
    - Les postdocs sont **essentiels** pour la capacité de recherche de l'UdeM.
    - Ils sont **plus de 600** à l'UdeM, et **plus de 200** seulement à la FAS.

- Leur gestion est complexe, car :
    - Il existe plusieurs statuts, selon le type de financement
    - (salarié/boursier/mixte, interne/externe)
    - Plusieurs intervenants interagissent dans le processus d'accueil
    - Plusieurs règlements à respecter entre : ESP, DF, DRH et l'immigration.

La clé du succès : coordination par les équipes administratives des unités et leur compréhension des statuts

Université de Montréal

et du monde.

Études supérieures
et postdoctorales

Merci à vous !

Les ESP restent disponibles pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Questions sur l'admission et l'inscription, communiquez à : postdoc@esp.umontreal.ca.

Philippe Doyon
Coordonnateur (international et stages postdoctoraux)
Vice-rectorat adjoint aux études supérieures et postdoctorales

11 juin 2026